

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

U D A
Léa BOUCHERAT
05.53.95.08.81
info@ulmstex.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

- Etre titulaire du brevet de pilote d'ULM. - Etre titulaire de l'autorisation d'emport de passager dans la classe d'ULM concernée. - Totaliser au moins 100h de vol comme commandant de bord sur ULM dont au moins 50 h avec passager dans la classe ULM concernée.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le travail aérien est l'utilisation d'aéronefs Ultra Légers motorisés pilotés par des pilotes professionnels dans la réalisation d'activités particulières aériennes à caractère économique telles que : => A1 - TRAITEMENTS AGRICOLES => A2 - OBSERVATION AÉRIENNE (prise de vue aérienne, relevés, opération de surveillance, transmissions, lutte contre l'incendie) => A3 - LARGAGE DE PARACHUTISTES (largage de charges) => A4 - REMORQUAGE DE BANDEROLE non publicitaire

Contenu et modalités d'organisation

A1 - TRAITEMENTS AGRICOLES - ÉPANDAGE AGRICOLE 1° Instruction au sol o Etude de la réglementation propre à l'utilisation des ULM en épandage agricole et des aspects réglementaires et sociaux liés à cette activité (assurances, ...) o Etude de l'aérodynamique des basses couches. 2° Instruction au sol o Vols d'entraînement en double commande à la technique de vol rasant et aux procédures utilisées en épandage agricole (prises d'axe, passages d'obstacles). o Vols d'entraînement en double commande visant à développer la précision d'atterrissage court en campagne. 3° Tests de fin de formation o En vol : évolutions en procédures basses avec formateur à bord sanctionnant sécurité et précision. A2 - OBSERVATION AÉRIENNE 1° Instruction au sol - Étude de la réglementation spécifique à ce type de travail aérien (cheminements, demandes d'autorisation...). - Étude des procédures radio permettant d'étendre les possibilités de circulation dans certaines zones. - Étude de quelques principes de prise de vue aérienne (angle de visée, hauteurs utilisées, matériel...). - Étude des précautions à prendre compte-tenu des obligations de vol à basse altitude. 2° - Instruction en vol - Préparation au test de maniabilité instructeur (sauf instructeur en cours de validité) 3° - Test de fin de formation - Réussite au test de maniabilité instructeur (sauf instructeur en cours de validité). - Contrôle oral concernant la réglementation liée à l'activité. A3 - LARGAGE DE PARACHUTISTES 1° - Instruction au sol - Etude théorique des problèmes de centrage et des variations induites par le largage de parachutiste. - Etude de la réglementation liée au parachutage (DZ, NOTAM, circulaire FFP établissant la compétence du parachutiste.). - Etude du matériel et des équipements spéciaux prévus par le constructeur pour le largage et le remorquage. - Etude des différentes techniques et procédures de largage. - Etude de plusieurs simulations de sortie du parachutiste avec pilote à bord (débattement des commandes, sécurité hélice...). 2° - Instruction en vol-Formation spécifique à la gestion de la panne moteur avec précision d'atterrissage (sauf instructeur en cours de validité). 3° - Test de fin de formation -Test de précision d'atterrissage en

...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**
Commentaires sur la parcours personnalisable **3 heures par DNC**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Prestations professionnelles / Travail aérien - Activités particulières ULM

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00303138	du 31/12/2021 au 31/12/2024	Montpezat (47)	U D A		Non éligible	
00509901	du 01/01/2025 au 31/12/2029	Montpezat (47)	U D A		Non éligible	